

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

E27

Engagement dans le projet de PAPI d'intention

Val de Garonne Agglomération a porté en 2016 et 2017 l'élaboration de la stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur les 19 communes inondables de son territoire ainsi que les 2 communes situées en amont de la Garonne, que sont Monheurt et Nicole.

A présent, et afin de mettre en œuvre cette stratégie, il est nécessaire de porter un programme d'études, appelé Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention) sur la période 2018-2020.

Ce PAPI d'intention permettra notamment à Val de Garonne Agglomération et à la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas de définir leur système d'endiguement et de préciser et programmer les travaux et les aménagements à mener dans un futur PAPI complet, qui sera mis en œuvre après la réalisation du PAPI d'intention.

Toutefois, certaines actions de ce PAPI d'intention impliquent la mise en œuvre des compétences communales, en particulier en ce qui concerne l'alerte des populations et la gestion de crise. De ce fait, et malgré le rôle d'animateur et de coordonnateur de VGA, ces actions demeureront sous maîtrise d'ouvrage communale.

La réalisation de ces actions n'aura pas d'incidence financière pour le budget municipal mais nécessitera une participation à la mise en œuvre de chaque action, dont la validation finale reviendra à chaque commune.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

- Valide** le programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention 2018-2020
- Accepte** la désignation de Val de Garonne Agglomération comme animateur et coordonnateur de l'ensemble des actions du PAPI d'intention
- Accepte** de prendre part à la mise en œuvre des actions impliquant la compétence communale
- S'engage** à mettre en œuvre les actions ciblées en maîtrise d'ouvrage Communale en partenariat avec les autres communes du territoire
- Précise** que la participation à ces actions n'implique aucun engagement financier de la commune
- Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 juin 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/06/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/06/2018.



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET